

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU JURA

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LOUVATANGE**

SEANCE DU 06 décembre 2024

Nombre :

- de conseillers en exercice : 7
- de membres présents : 4
- de votants : 4

Date de convocation :

27/11/2024

Date d'affichage :

11/12/2024

N° de délibération :

035-2024

L'an deux mil vingt quatre, le six décembre à 14h00, le Conseil Municipal de Louvatange, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de mairie, sous la présidence de M. Martial MATZ, Maire.

Présents : Martial MATZ, Valérie BIDAL, Nicolas VUILLEMENOT, Jérôme FASSENET, Mickaël REBILLET (arrivé à 20h15)

Absents excusés : Olivier GUILLEMIN, Valérie POCARD

Secrétaire de séance : Valérie BIDAL

Objet : Convention SPA

Vu l'obligation d'avoir un service de fourrière et que lorsque cela s'avère impossible, elle doit confier ce service public à des fondations ou associations de protection des animaux, ce qui est le cas pour LOUVATANGE.

Considérant la nouvelle convention à compter du 1^{er} janvier 2025 pour une durée de 3 ans transmise par la SPA.

Considérant l'augmentation des tarifs de 1 € à 1.2001 € par habitant et l'indexation sur l'indice de la consommation ainsi que la possibilité de facturation à la collectivité de soins vétérinaires en cas de besoin.

Le Conseil Municipal, par 5 voix pour, accepte la nouvelle convention et autorise le Maire à signer les documents.

Fait et délibéré, les jour, mois et an

Pour extrait conforme



Le/la secrétaire
Valérie BIDAL

Le Maire
Martial MATZ